



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Etterbeek
Service Aménagement du Territoire -
Urbanisme
Avenue des Casernes, 31/1
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, 28/06/2022

Votre réf : **11531**
Réf. CRMS : **ETB20256**
Réf. NOVA : **05/XFD/1833298**

ETTERBEEK. Avenue Jules Malou, 35
(= ZP de l'église Saint-Antoine de Padoue / inventaire)
PERMIS D'URBANISME : régulariser l'aménagement de deux studios (3e et 4e étages),
poser une échelle de secours en façade arrière, et remplacer les châssis
Demande de la Commune du 15/06/2022

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 22/06/2022.

L'Assemblée n'émet pas d'objection à la régularisation des deux studios ni à la pose d'une échelle de secours en façade arrière. En revanche, elle s'oppose au choix du PVC pour les châssis en façade avant, particulièrement peu qualitatifs à proximité de l'église Saint-Antoine classée ainsi que pour le bien en question qui figure à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région bruxelloise.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. : csmets@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels ;
adandrimont@etterbeek.irisnet.be ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;